



**VIOHALCO SA**

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale  
des actionnaires sur les comptes annuels pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Le 22 avril 2021



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE  
VIOHALCO SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2020**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Viohalco SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes annuels**

***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.124.912.264 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 8.543.604.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Point clé de l'audit***

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur celui-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

#### Point clé de l'audit: Test de perte de valeur sur les participations

##### *Description du point clé de l'audit*

Le compte du bilan 280 de Viohalco SA au 31 décembre 2020 inclut des immobilisations financières dans des entreprises liées pour un montant de EUR 1.039.963.526.

Nous considérons le test de perte de valeur sur les participations comme étant le plus important à notre audit dans la mesure où la section comptable y-relative représente un montant significatif du total de l'actif. De plus, une telle évaluation de la perte de valeur implique un niveau de jugement important de la part du management, dans le cas d'une quelconque réduction de valeur à caractère permanent, considération faite des résultats futurs et des flux de trésorerie générés des sociétés sous-jacentes.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit*

Pour l'analyse du test de perte de valeur sur les participations, nous avons obtenu l'évaluation du management dans laquelle la valeur de l'actif net ou la valeur d'utilité a été considérée.

En analysant l'évaluation du management relative à la perte de valeur, nous nous sommes concentrés sur la raisonnable et l'impact des hypothèses principales incluant les projections des flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les prévisions spécifiques à l'entreprise.

En réalisant le travail décrit précédemment, nous avons utilisé nos experts internes de valorisation afin de challenger et partager des données de marché externes pour évaluer la raisonnable des hypothèses utilisées par le management.

De plus, nous avons apprécié si les modèles d'évaluation utilisés ont été appliqués de manière systématique dans le cadre du processus de clôture financière.

Tout en reconnaissant que les projections des flux de trésorerie et l'évaluation de perte de valeur reposent toutes deux de manière inhérente sur le jugement, nous estimons que les hypothèses utilisées par le management, dans l'évaluation du caractère permanent de la réduction de valeur, sont raisonnables.

### ***Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

Le conseil d'administration est responsables de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités du conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière est incluse dans la section 'H -Rapport d'informations non financières' du rapport annuel sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière la Société s'est basée sur « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 22 avril 2021

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Daelman', written over a horizontal line.

Marc Daelman  
Réviseur d'Entreprises

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0534.941.439	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **VIOHALCO**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue Marnix**

N°: **30**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0534.941.439**

DATE **15/09/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **25/05/2021**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2020** au **31/12/2020**

Exercice précédent du **1/01/2019** au **31/12/2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **67** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.14, 6.17, 6.18.2, 6.20, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)

**Evangelos MOUSTAKAS**  
**Vice-Président exécutif**

Signature  
(nom et qualité)

**Stratos THOMADAKIS**  
**CFO**

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BEDORET Xavier**

Rue Cloqueau 16, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**BLAMPAIN Bernadette**

Venelle des Coquelets 4, 1400 Nivelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13/07/2020- 25/05/2021

**BREEDEN Kay**

LaBranch street 4901, TX77004 Houston, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**CHRISTODOULOU Efthimios**

Alexandrou Soutsou 19, 10671 Athènes, Grèce

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**de LAUNOIT Astrid**

Rue du Coq 94A, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**FAULX Jean-Charles**

Avenue de la Grande Boucle 13, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**KRON Patrick**

Avenue Foch 86, 75116 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/11/2020- 25/05/2021

**MER Francis**

Rue Bobierre de Vallière 9, 92340 Bourg-la-Reine, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**MOLOKOTOS Thanasis**

North Park Avenue 72, CT06612 Easton, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**MOULAERT Jacques**

Quartier du Tailleur de Pierre 2, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 10/11/2020

**MOUSTAKAS Evangelos**

Rue 3ème Septembriou 129, 11251 Athènes, Grèce

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**STASINOPOULOS Ippokratis Ioannis**

Rue Karkavitsa 4, 15452 Psihico, Grèce

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**STASSINOPOULOS Michail**

Rue Agamemnonos 8, 15231 Halandri, Grèce

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**STASSINOPOULOS Nikolaos**

Lisière du Golf, Route des Anémones 16, 3963 Crans-Montana, Suisse

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**STEINER STASSINOPOULOS Marion**

Haglistrasse 8, 6315 Oberageri, Suisse

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**TSOLINA Kalliopi**

Iras 10, 16672 Vari, Grèce

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/05/2019- 2/09/2020

**ZAKOS Margaret**

Ontario street 185, boîte 1306, K7L2Y7 Kingston, Canada

Fonction : Administrateur

Mandat : 2/09/2020- 25/05/2021

**PWC BEDRIJFSREVISOREN SRL 0429.501.944**

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00001

Mandat : 28/05/2019- 31/05/2022

Représenté par :

1. Daelman Marc

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01579

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20	57.191	287.005
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	<u>1.094.555.343</u>	<u>1.092.035.634</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	10.666	14.752
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	19.082.618	19.248.756
Terrains et constructions .....		22	18.970.555	19.070.397
Installations, machines et outillage .....		23	59.112	76.306
Mobilier et matériel roulant .....		24	52.951	102.053
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	1.075.462.059	1.072.772.126
Entreprises liées .....	6.15	280/1	1.072.741.718	1.070.026.078
Participations .....		280	1.039.963.526	1.038.621.720
Créances .....		281	32.778.192	31.404.358
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	2.720.341	2.746.048
Actions et parts .....		284	2.631.613	2.603.735
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	88.728	142.313



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>30.299.730</u>	<u>28.721.125</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	2.213.629	2.213.629
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	2.213.629	2.213.629
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	6.114.743	7.744.908
Créances commerciales .....		40	3.758.106	4.635.059
Autres créances .....		41	2.356.637	3.109.849
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53	20.000.000	10.000.000
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	20.000.000	10.000.000
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	1.101.218	7.644.871
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	870.140	1.117.717
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	1.124.912.264	1.121.043.764

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	1.117.478.684	1.114.118.876
<b>Apport</b> .....	6.7.1	10/11	670.006.330	670.006.330
Capital .....		10	141.893.812	141.893.812
Capital souscrit .....		100	141.893.812	141.893.812
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101		
En dehors du capital .....		11	528.112.518	528.112.518
Primes d'émission .....		1100/1	528.112.518	528.112.518
Autres .....		1109/1		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	21.054.319	21.054.319
<b>Réserves</b> .....		13	389.364.585	389.364.585
Réserves indisponibles .....		130/1	35.367.692	35.367.692
Réserve légale.....		130	32.717.117	32.717.117
Réserves statutairement indisponibles .....		1311	2.650.575	2.650.575
Acquisition d'actions propres .....		1312		
Soutien financier .....		1313		
Autres .....		1319		
Réserves immunisées .....		132	353.996.893	353.996.893
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	37.053.450	33.693.642
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> ...		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	_____	_____
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>7.433.580</u>	<u>6.924.888</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	71.905	194.699
Dettes financières .....		170/4		
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173		
Autres emprunts .....		174		
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	71.905	194.699
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	7.031.662	6.374.298
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42		
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	1.335.205	2.472.766
Fournisseurs .....		440/4	1.335.205	2.472.766
Effets à payer .....		441		
Acomptes sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	131.026	282.431
Impôts .....		450/3	45.833	190.369
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	85.193	92.062
Autres dettes .....		47/48	5.565.431	3.619.101
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	330.013	355.891
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	1.124.912.264	1.121.043.764

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	434.606	13.626.930
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	344.235	5.319.787
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	90.301	220.740
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	70	8.086.403
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	5.673.322	12.727.284
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	3.661.370	8.011.034
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	1.043.112	1.239.623
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	413.050	2.190.450
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	555.790	1.286.165
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A		12
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	-5.238.716	899.646

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	17.406.586	61.101.906
Produits financiers récurrents .....		75	14.054.852	13.353.562
Produits des immobilisations financières .....		750	14.021.828	13.353.490
Produits des actifs circulants .....		751	32.433	
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	591	72
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B	3.351.734	47.748.344
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	2.125.394	3.866.143
Charges financières récurrentes .....		65	48.373	81.707
Charges des dettes .....		650	45.889	74.089
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	2.484	7.618
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	2.077.021	3.784.436
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	10.042.476	58.135.409
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	1.498.872	
Impôts .....		670/3	1.498.872	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	8.543.604	58.135.409
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	8.543.604	58.135.409

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	42.237.246	36.285.540
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	8.543.604	58.135.409
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	33.693.642	-21.849.869
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur l'apport .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2		
à l'apport .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	37.053.450	33.693.642
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	5.183.796	2.591.898
Rémunération de l'apport	694	5.183.796	2.591.898
Administrateurs ou gérants .....	695		
Travailleurs .....	696		
Autres allocataires .....	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	287.005
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés .....	8002		
Amortissements .....	8003	229.813	
Autres .....(+)/(-)	8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	57.192	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....	200/2		
Frais de restructuration .....	204	57.192	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.922.174
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022		
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	3.922.174	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....			
	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.907.422
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	4.086	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	3.911.508	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>10.666</u>	



**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.692.539
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161		
Cessions et désaffectations .....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	19.692.539	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	622.142
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	99.842	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	721.984	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	<u>18.970.555</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	163.667
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162		
Cessions et désaffectations .....	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	163.667	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	87.361
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	17.194	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	104.555	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	<u>59.112</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	988.450
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	13.012	
Cessions et désaffectations .....	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	1.001.462	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	886.397
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	62.114	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	948.511	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>52.951</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.084.231.969
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	457.309	
Cessions et retraits .....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391	1.084.689.278	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	45.610.249
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	1.857.700	
Reprises .....	8481	2.742.198	
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521	44.725.751	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(280)	<u>1.039.963.527</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>31.404.358</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591		
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Différences de change .....(+)/(-)	8621		
Autres .....(+)/(-)	8631	1.373.834	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(281)	<u>32.778.192</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.648.537
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	30.171	
Cessions et retraits .....	8373	2.294	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393	5.676.414	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.044.802
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523	3.044.802	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>2.631.612</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>142.313</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593	14.579	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633	-39.006	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>88.728</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>CLUJ INTERNATIONAL TRADE SRL</b> drumul intre tarlale street 42 , boîte 2nd f 014472 Bucharest Roumanie	Actions nominatives	3.599	99,97	0,03	31/12/2020	EUR	57.441	-6.773
<b>FLOCOS SA</b> Georges Street 20-22 10682 Athens Grèce	Actions nominatives	671.640	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	751.227	-348.874
<b>ANAMET SA</b> Nesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	14.659	73,82	24,81	31/12/2020	EUR	7.468.628	-3.932.476
<b>ATTIKI SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	17.100	75,00	0,00	31/12/2020	EUR	928.026	800.349
<b>METALCO SA</b> N. Vaptzarov Blvd.East Park Trade Center 3A 1407 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	1.006.920	100,00	0,00	31/12/2020	BGN	19.496.487	-80.825
<b>VITROUVIT SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	213.869	81,34	18,53	31/12/2020	EUR	10.480.547	184.252
<b>TEKA SYSTEMS SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	655.131	50,01	0,00	31/12/2020	EUR	7.709.336	2.652.323

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
<b>ANTIMET SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	112.235	23,04	76,97	31/12/2020	EUR	234.461	65.309
<b>SOVEL SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	338.080	28,33	64,62	31/12/2020	EUR	79.720.085	-1.939.835
<b>ERLIKON SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	5.404	0,82	99,18	31/12/2020	EUR	6.386.799	691.637
<b>SIDENOR STEEL INDUSTRY SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Action au porteur	1.094.740	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	4.250.150	-11.136.730
<b>STOMANA SA</b> Voynishko Vastanie St 1 1 0 Pernik Bulgarie	Actions nominatives	669.262	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	50.744.950	-16.915.808
<b>BRIDGNORTH SA</b> Stourbridge Rd 0 WV15 6 Bridgenorth Royaume-Uni	Actions	22.000.000	75,00	0,00	31/12/2020	GBP	97.443.185	-174.414
<b>VIEXAL SA</b> Himaras 16 151 25 Maroussi Grèce	Actions nominatives	2.310	73,33	24,39	31/12/2020	EUR	483.331	444.084

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
<b>ETEM BULGARIA SA</b> Bul Iliyanski 119A 1220 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	65.513.861	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	24.169.078	8.892
<b>ETEM COMMERCIAL SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	17.500	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	-6.338.044	-2.739.843
<b>DIA. VI. PE. THIV SA</b> VIPE Thisvis Viotias 0 32010 Domvraina Grèce	Actions nominatives	55.420	53,01	39,91	31/12/2020	EUR	5.511.443	108.593
<b>STEELMET ROMANIA SA</b> Drumul Intre Tarlale 42 032982 Boekarest Roumanie	Actions nominatives	1	0,00	93,45	31/12/2020	RON	26.235.880	892.027
<b>INTERNATIONAL TRADE SA</b> Rue du Trône 4 1000 Bruxelles 1 Belgique 0600.964.488	Actions nominatives	183.673	51,52	41,93	31/12/2020	EUR	36.387.057	616.412
<b>AL - AMAR SA</b> Noufleen 0 0 Tripoli Jamahiriya Arabe Libyenne	Actions nominatives	225.000	90,00	0,00	31/12/2018	EUR	3.466.780	0
<b>SOFIA MED SA</b> Dimitar Peshev str. 1528 0 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	274.179	10,44	81,89	31/12/2020	EUR	87.601.057	11.277.833



## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
<b>CENERGY HOLDINGS SA</b> Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles 1 Belgique 0649.991.654	Dématérialisées	107.960.701	56,77	23,01	31/12/2020	EUR	177.646.359	-1.223.019
<b>VIENER SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	95.837	38,00	58,46	31/12/2020	EUR	1.657.549	540.902
<b>ELVALHALCOR S. Etr.</b> MESOGEION 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	343.111.475	91,44	0,00	31/12/2020	EUR	734.497.883	17.110.358
<b>HELLENIC HAL/KI SA</b> MESOGEION 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions	127.261	16,50	30,53	31/12/2017	EUR	302.756	-1.244
<b>NOVAL PROPERTY REIC SA</b> Mesogeion 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	195.424.203	79,02	8,32	31/12/2020	EUR	250.345.871	16.634.744

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53	20.000.000	10.000.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	20.000.000	10.000.000
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
			Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	141.893.812
(100)	141.893.812	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions sans valeur nominale .....  
 Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	141.893.811	259.189.761
8702	XXXXXXXXXXXXXX	3.834
8703	XXXXXXXXXXXXXX	259.185.927

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,  
TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS RECUES PAR LA SOCIETE****VIOHALCO SA**

Sur base des déclarations de transparence communiquées à la société, les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2020 sont répartis comme suit :

- 32,27% détenus directement par Nicolaos Stassinopoulos
- 23,65% détenus par Ippokratis Stasinopoulos, dont 4,66% directement et 18,99% exercés en sa capacité de Président du Conseil de la Fondation KIKPE
- 23,47% détenus directement et indirectement par Evangelos Stassinopoulos ;

Les dernières déclarations de transparence sont disponibles sur le site web de Viohalco ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).





N°	0534.941.439
----	--------------

C-cap 6.9
-----------

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice



**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....

Cotisations patronales d'assurances sociales .....

Primes patronales pour assurances extralégales .....

Autres frais de personnel .....

Pensions de retraite et de survie .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	4	4
9087	3,4	3,4
9088	5.742	5.670
620	720.289	977.339
621	156.709	202.421
622	158.728	34.838
623	7.386	25.025
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		
Utilisations et reprises .....	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	555.790	1.286.165
Autres .....	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098		
Frais pour la société .....	617		

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	3.351.804	55.834.747
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	70	8.086.403
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		8.064.606
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630		17.660
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	70	4.137
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)	3.351.734	47.748.344
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761	2.742.198	12.660.313
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631		34.273.319
Autres produits financiers non récurrents .....	769	609.536	814.712
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	2.077.021	3.784.448
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)		12
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		12
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)	2.077.021	3.784.436
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	1.857.700	2.494.125
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631		516.296
Autres charges financières non récurrentes .....	668	219.321	774.015
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	
Impôts et précomptes dus ou versés .....	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	
Suppléments d'impôts estimés .....	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	

Codes	Exercice
9134	1.307.900
9135	1.307.900
9136	
9137	
9138	190.973
9139	190.973
9140	
	9.733.214

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Les bénéfices de la succursale grecque sont exonérés par convention

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	
Autres latences actives	
Excédent de RDT reportés	
Latences passives .....	
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	25.006.936
9142	20.811.356
	4.195.580
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles) .....	
Par la société .....	

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	
Précompte mobilier .....	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	84.303	197.617
9146	86.835	1.132.663
9147	446.130	2.149.819
9148	726.859	

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	1.072.741.718	1.070.026.078
Participations .....	(280)	1.039.963.526	1.038.621.720
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281	32.778.192	31.404.358
<b>Créances</b> .....	9291	6.767.417	7.667.044
A plus d'un an .....	9301	2.213.629	2.213.629
A un an au plus .....	9311	4.553.788	5.453.415
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351	1.034.513	1.930.175
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371	1.034.513	1.930.175
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	13.876.277	13.212.676
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252		
Participations .....	9262		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	165.200
95061	18.000
95062	
95063	
95081	
95082	5.000
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.



## RÈGLES D'ÉVALUATION

VIOHALCO SA

### REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluations sont établies en conformité avec l'AR du 30 janvier 2001.

#### 1.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis par tranche annuelle de 20%. Dans ce cas, l'amortissement débute le mois au cours duquel ils ont été exposés et est calculé prorata temporis.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et l'amortissement débute le mois de la prise en compte.

#### 2.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires, frais de transport et la TVA non déductible.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon linéaire. Le taux pratiqué varie entre 10 et 20%. Les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

#### 3.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis, y compris les frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué durant l'année de la cession.

Les taux annuels suivants sont appliqués:

- Terrains : non amortis
- Bâtiments et constructions : 3 % à 4%
- Installations et aménagements : 10 %
- Mobilier : 10% à 20 %
- Matériel informatique, bureautique et logiciels : 10% à 20 %
- Matériel roulant : 10% à 25 %
- Autre matériel : 10% à 20 %

Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations en cours ou sur les acomptes versés.

#### 4.Immobilisations financières

Chaque participation et autre titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, non compris les frais accessoires qui sont quant à eux pris en résultat, et compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et autre titre de portefeuille est effectuée par la direction et ensuite soumise au Conseil d'Administration pour approbation afin de déterminer s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'acquisition.

Cette évaluation est basée sur les principes suivants:

"Pour les participations dans les entreprises liées, la valeur estimée prend en compte les prévisions de performance financière à partir des budgets et business plans préparés par le management de ces entreprises (Discounted Cash Flows). Toutefois, le Conseil d'Administration peut également prendre en considération d'autres éléments tels que la valeur boursière des sociétés cotées, des multiples de valorisation de sociétés cotées comparables ou la valeur patrimoniale de la société (telle que définie ci-dessous).

"Pour les autres titres de portefeuille, la valeur estimée prend en compte la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice pour les sociétés cotées et la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente et jugées durables, dans la mesure où ces informations sont disponibles, pour les sociétés non-cotées.

Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application de manière durable, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

La méthode d'évaluation utilisée est employée systématiquement d'exercice à exercice.

Chaque participation ou autre titre de portefeuille peut être réévaluée, notamment si la plus-value a un caractère durable, en portant la plus-value directement au bilan.

#### 5.Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.

#### 6.Placements de trésorerie

Les actions et parts détenues dans d'autres entreprises, avec lesquelles il n'existe pas de lien durable n'ont pas le caractère d'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais de transactions sont eux pris en charge.

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. L'effet cours est pris en résultat pro rata temporis et de manière linéaire sur la durée restant à courir des titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en diminution de la valeur des titres.

A la fin de chaque exercice, la valeur nette comptable de chaque placement est comparée à la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice.

Les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

#### 7.Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en

## RÈGLES D'ÉVALUATION

couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

### 8. Actifs et passifs libellés en devises

Les opérations en devises sont enregistrées en contre-valeur euros à la date de l'opération. Chaque participation dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devise est reprise à sa valeur historique d'acquisition en euros. Les autres avoirs et/ou engagements monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change moyen du dernier jour de l'exercice.

### 9. Ecart de fusion (Goodwill/Badwill)

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est supérieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, les la différence est imputée autant que possible, aux éléments de l'actif qui ont une valeur supérieure à la valeur comptable ou aux éléments du passif qui ont une valeur inférieure à leur valeur comptable.

Si, après avoir effectué les imputations, une différence subsiste, elle est soit portée à l'actif au titre de goodwill, soit prise en charge par la société absorbante en autres charges exceptionnelles.

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est inférieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, il convient d'examiner si certains actifs ne sont pas surévalués ou certains passifs sous-évalués et de procéder aux ajustements nécessaires et si après avoir effectué ces ajustements, une différence subsiste, elle est portée au compte de résultats de la société absorbante, en autres produits exceptionnels.

### 10. Covid-19, événement postérieur à la clôture et continuité d'activité

Une reprise progressive des opérations commerciales normales pour les sociétés de Viohalco est attendue, suite au déploiement des vaccins contre la Covid-19 à travers le monde et à l'assouplissement ultérieur des restrictions, bien que le calendrier de cette reprise soit difficile à prévoir.

Le modèle d'entreprise et la structure diversifiée de Viohalco ont prouvé la résistance de ses entreprises à des conditions opérationnelles volatiles et devraient faciliter la poursuite de la croissance. Les objectifs stratégiques des sociétés de Viohalco restent inchangés. Il s'agit d'optimiser la capacité de production et l'offre de produits par le biais d'une innovation continue, d'accroître la pénétration des marchés existants et nouveaux, de maintenir une approche marketing et du développement de produits orientée vers le client, d'améliorer l'efficacité opérationnelle en optimisant l'utilisation des actifs et en contrôlant les coûts.

Enfin, l'objectif des entreprises est d'assurer à tout instant la sécurité et le développement de leurs employés, ainsi que la production responsable et le développement durable dans toutes les activités.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**VIOHALCO**

**Rapport de gestion sur les états financiers non consolidés de la Société arrêtés  
au 31 décembre 2020**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes annuels non consolidés de la Société, arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que nos constatations y relatives. Par le présent rapport, nous souhaitons également vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

Ce rapport ainsi que les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 ont été mis à votre disposition.

**1. Vue d'ensemble, résultat et risques de la Société (article 3:6.1° du Code des Sociétés et Associations)**

**1.1 Aperçu de l'année 2020**

L'émergence de la pandémie de Covid-19 en début d'année a eu d'importantes répercussions sur les entreprises et les marchés financiers du monde entier. En réponse à la crise, les sociétés de Viohalco ont immédiatement mis en place des mesures visant à assurer la sécurité de leurs employés et des autres parties prenantes, en adaptant leurs pratiques de travail dans toutes les activités afin de réduire de manière significative le risque d'infection, ce qui a permis à la production de continuer en toute sécurité dans toutes les usines. Ces mesures efficaces d'atténuation de la crise, combinées à la forte résilience du modèle d'entreprise

Dans le segment Aluminium, des programmes d'investissement majeurs ont été achevés, et d'autres se sont poursuivis, renforçant la compétitivité de l'entreprise.

Le segment Cuivre a enregistré de solides performances au cours de l'année. Le segment a également réussi à augmenter sa rentabilité et à gagner des parts de marché sur des marchés clés.

La rentabilité du segment Câbles s'est considérablement améliorée au cours de l'année, malgré la pandémie. L'élan positif de 2019 s'est prolongé en 2020, le segment ayant enregistré de solides performances grâce à l'utilisation intensive des lignes de production de câbles sous-marins et à la réussite de projets énergétiques de grande envergure qui ont pu être menés à bien sans encombre, malgré les restrictions liées à la Covid-19.

Dans le segment Tubes d'acier, Corinth Pipeworks a souffert de la baisse des prix du pétrole et du gaz observée tout au long de l'année 2020, à son tour amplifiée par les effets de la pandémie. De nombreux projets d'exploration ont été reportés, en raison de l'instabilité des conditions du marché. Pour compenser le ralentissement général de la demande en 2020, Corinth Pipeworks s'est concentré sur de nouveaux marchés géographiques et a mis en œuvre un programme d'optimisation des coûts, en prenant des initiatives pour leur réduction et en se concentrant également sur le programme d'excellence industrielle en cours à l'usine de Thisvi.

Au premier trimestre 2020, le segment Acier a été touché par le repli de l'activité de construction et de production industrielle, ainsi que par la baisse des prix de l'acier à l'échelle internationale. Toutefois, au deuxième trimestre, l'activité du secteur de la construction a entamé une légère reprise en Grèce et dans la région des Balkans. Par la suite, la fabrication industrielle a elle aussi affiché une reprise progressive à partir d'octobre 2020. Conformément à ces tendances, la performance du segment Acier au cours du premier semestre a été plus faible que prévu, mais une tendance positive a émergé au second semestre, en particulier au quatrième trimestre. En 2020, ce segment a su maintenir sa position dominante sur le marché des Balkans et son importante part de marché dans l'activité de construction en Grèce.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

Dans le segment Immobilier, Noval Property, la deuxième plus grande REIC en Grèce sur la base de la valeur immobilière, possède un portefeuille immobilier moderne et diversifié. Au cours de l'année, plusieurs projets importants ont été menés à bien.

### 1.2 Résultats pour l'année 2020

La Société clôture l'exercice avec un bénéfice de 8.544 k€, contre un bénéfice de 58.135 k€ en 2019.

Les principales rubriques du compte de résultat non consolidé de la Société peuvent être résumées comme suit:

- Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, de 435 k€ pour l'année 2020 contre 13.627 k€ pour l'année 2019; l'année 2019 comprend les activités d'immeubles de placements, cédées en fin d'année à Noval REIC ;
- Charges d'exploitation de 5.673 k€ pour l'année 2020, contre 12.727 k€ pour l'année 2019; les charges diminuent suite à la cession des activités immobilières, ainsi qu'à une diminution des rémunérations des administrateurs ;
- Résultat financier net de 15.281 k€ pour l'année 2020, contre un résultat financier net de 57.236 k€ en 2019. Le résultat 2019 comprenait des plus-values significatives sur la cession d'immeubles de placements.

### 1.3 Perspectives

Une reprise progressive des opérations commerciales normales pour les sociétés de Viohalco est attendue, suite au déploiement des vaccins contre la Covid-19 à travers le monde et à l'assouplissement ultérieur des restrictions, bien que le calendrier de cette reprise soit difficile à prévoir.

Le modèle d'entreprise et la structure diversifiée de Viohalco ont prouvé la résistance de ses entreprises à des conditions opérationnelles volatiles et devraient faciliter la poursuite de la croissance. Les objectifs stratégiques des sociétés de Viohalco restent inchangés. Il s'agit d'optimiser la capacité de production et l'offre de produits par le biais d'une innovation continue, d'accroître la pénétration des marchés existants et nouveaux, de maintenir une approche marketing et du développement de produits orientée vers le client, d'améliorer l'efficacité opérationnelle en optimisant l'utilisation des actifs et en contrôlant les coûts.

Enfin, l'objectif des entreprises est d'assurer à tout instant la sécurité et le développement de leurs employés, ainsi que la production responsable et le développement durable dans toutes les activités.

### 1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée

Le processus de gestion des risques de l'entreprise comprend quatre étapes:

- a) les risques sont identifiés au cours d'une revue périodique;
- b) il en résulte la rédaction de l'univers des risques, qui est ensuite soumis à une analyse et à une évaluation à la fois quantitative et qualitative, afin de définir le profil de risque actualisé de la Société;
- c) cette liste de risques prioritaires fait ensuite l'objet d'un examen approfondi afin d'assurer une cartographie correcte et à jour de la réponse aux risques applicables, à savoir les structures, politiques, procédures et mécanismes de suivi mis en place par les directions opérationnelles afin de gérer ces risques;
- d) le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et se penche régulièrement sur certains aspects du contrôle interne et de la gestion des risques.

Pour plus d'informations sur les risques auxquels l'entreprise est confrontée, les actionnaires sont invités à se référer à la section sur la gestion des risques dans le rapport annuel relatif aux comptes consolidés.

### 2. Affectation du résultat (bénéfice de l'année en cours)

La réunion du Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende brute de 0,02 euro par action, et d'allouer le solde en bénéfice reporté, comme suit :

Le bénéfice à affecter se présente comme suit :

- Bénéfice reporté de l'année précédente: 33.694 k€

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- Bénéfice de l'année en cours:	8.544 k€
- Bénéfice à affecter au 31 décembre 2020:	42.237 k€
- Bénéfice à distribuer - rémunération du capital	5.184 k€
- Bénéfice reporté au 31 décembre 2020	37.053 k€

**3. Informations sur les événements clés survenus après la clôture de l'exercice social (art. 3:6.2 du Code des Sociétés et Associations)**

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'y a pas eu d'événement important postérieur à la clôture de l'exercice. Les actionnaires sont également invités à lire la section sur les événements subséquents du rapport de gestion sur les états financiers consolidés de la Société.

**4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société (art 3:6.3° du Code des Sociétés et Associations)**

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'autres circonstances particulières qui pourraient avoir une influence notable sur le développement de la Société.

**5. Activités de recherche et développement (art. 3:6.4° du Code des Sociétés et Associations)**

Au cours de l'exercice social arrêté le 31 décembre 2020, la Société n'a elle-même exercé aucune activité de recherche et développement. Celle-ci est du ressort des filiales et fait l'objet de commentaires dans la section sur la performance commerciale et le rapport d'activité de chaque segment.

**6. Succursales de la Société (art 3:6.5° du Code des Sociétés et Associations)**

La Société possède une succursale en Grèce appelée Viohalco (Greek Branch) qui détient les participations établies principalement en Grèce et gère les actifs d'exploitation de la Société.

**7. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6.8° du Code des Sociétés et Associations)**

La Société n'a utilisé aucun instrument financier au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020. Néanmoins, les filiales utilisent des instruments de couverture dont les détails sont présentés dans les états financiers du rapport annuel 2020.

**8. Gouvernance d'entreprise (art 3:6§2 du Code des Sociétés et Associations)**

Pour la description des règles de bonne gouvernance qui ont été mises en place, le Conseil d'Administration demande à l'assemblée générale de bien vouloir se référer au rapport annuel établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et Associations et publié avec les comptes consolidés.

Par le présent rapport, nous soumettons à l'approbation des actionnaires les comptes annuels de la Société qui rendent compte de manière sincère et fidèle des activités de la Société qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2020.

Les informations sur la diversité et les informations non financières figurent dans les rubriques «Rapport de Gouvernance » et « Informations non financières » du Rapport annuel consolidé de la Société.

La déclaration de gouvernance d'entreprise de la Société fournit des informations détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit ainsi que la confirmation de l'expertise d'au moins un de ses membres sur les questions comptables et financières.

Nous vous demandons d'accorder la décharge totale pour l'achèvement de notre mandat au cours de l'exercice financier écoulé, de même que la décharge au commissaire-réviseur pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

Fait à Bruxelles, le 18 mars 2021

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

Evangelos MOUSTAKAS  
Vice-Président exécutif

Stratos THOMADAKIS  
CFO

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont compatibles avec les dispositions prévues par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le Code 2020), qui fait office de référence et est disponible sur le site internet de la Commission Corporate Governance ([www.corporategovernancecommittee.be/fr](http://www.corporategovernancecommittee.be/fr)).

Le Code de gouvernance d'entreprise 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise 2020 mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2020, la Société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants:

- **Principe 7.8** « Afin de faire correspondre les intérêts des managers exécutifs avec les objectifs de création durable de valeur de la société, la part variable de la rémunération des managers exécutifs est structurée de façon à être liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société. »

*Explication* : La politique de rémunération de la Société est exposée dans le Rapport de rémunération. Cette politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie spécifique de la société.

Le Conseil d'administration de Viohalco a également adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise définies par le Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la *Charte*) est disponible sur le site Web de la Société ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la Société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA).

Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

### Conseil d'administration

#### 1. Rôle

Viohalco a choisi une structure de gouvernance à un niveau. Le conseil d'administration (le **Conseil**) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité de :

- définir les orientations générales de la Société ;
- prendre les décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- décider de la structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps et en heure des états financiers de la Société ainsi que des autres informations financières ou non financières importantes à propos de la Société ;
- suivre et réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ;
- approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de réexaminer sa mise en place ;
- surveiller la qualité des services fournis par le(s) commissaire(s) aux comptes et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- déterminer la politique de rémunération et approuver le rapport sur la rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération ; et
- tout autre sujet dévolu au Conseil d'administration par le Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés principalement à la gestion quotidienne de la Société.

### 2. Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 15 membres comme suit :

Nom	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Nikolaos Stassinopoulos	Président – Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Jacques Moulaert*	Vice-Président – Membre exécutif du Conseil	Septembre 2020	Novembre 2020
Evangelos Moustakas**	Vice-Président (depuis 11/2020) – Membre exécutif du Conseil CEO	Septembre 2020	Mai 2021
Michail Stassinopoulos	Membre exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	CEO (depuis 11/2020) - Membre exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Jean Charles Faulx	Membre exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Thanasis Molokotos	Membre exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Xavier Bedoret	Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Patrick Kron ***	Membre non exécutif du Conseil	Novembre 2020	Mai 2021
Marion Steiner Stassinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Efthimios Christodoulou	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Francis Mer	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Kay Breedem	Indépendante, Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Bernadette Blampain	Indépendante, Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021
Astrid de Launoit	Indépendante, Membre non exécutif du Conseil	Septembre 2020	Mai 2021

*(\*) Ce membre du conseil d'administration est décédé en novembre 2020.*

*(\*\*) Ce membre a démissionné de son poste de Directeur général en novembre 2020 et a été désigné comme vice-président à partir de novembre 2020.*

*(\*\*\*) Ce membre du Conseil a été coopté en novembre 2020.*

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

**3. Informations sur les membres du Conseil**

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la Société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourraient devenir source de conflits d'intérêts:

*Nikolaos Stassinopoulos*, Président, Administrateur non exécutif. M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été Président et Vice-Président de Viohalco Hellenic.

*Jacques Moulaert*, Vice-Président (jusqu'en novembre 2020) – Administrateur exécutif. M. Jacques Moulaert a été docteur en droit de l'université de Gand et titulaire d'un master en administration publique de l'université de Harvard. Il a été Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgium S.A. Il fut également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert a été professeur invité à l'université catholique de Louvain (UCL).

*Evangelos Moustakas*, Vice-Président (à compter de novembre 2020) – Administrateur exécutif. M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé diverses fonctions techniques et managériales, notamment celle de Président du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Hellenic Cables S.A. et Etem S.A. Il officie en qualité de Président du Conseil d'administration de l'Hellenic Copper Development Institute et siège au Conseil d'administration de l'International Wrought Copper Council (IWCC) et de l'European Copper Institute (ECI). Il représente également la Société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des produits de câbles à travers le monde.

*Michail Stassinopoulos*, Administrateur exécutif. M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'un Bachelor Degree en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport Maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil d'administration de Viohalco depuis 2013. Il a siégé au Conseil d'administration d'Elval S.A. Aluminium Industry pendant 11 ans. Il siège également au Conseil d'administration de l'Hellenic Federation of Enterprises depuis 2016 dont il a précédemment été membre de 1996 à 2006. Il est membre du Conseil d'administration de l'Hellenic Production-Industry Roundtable for Growth, une organisation non gouvernementale nouvellement constituée.

*Ippokratis Ioannis Stassinopoulos*, CEO (à compter de novembre 2020) – Administrateur exécutif. M. Stassinopoulos a obtenu un master en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport Maritime, Commerce et



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

*Jean Charles Faulx*, Administrateur exécutif. M. Faulx détient un master en Sciences Economiques de l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est membre du Conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals (Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du Conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx officie également en qualité de PDG de Tepro Metall AG, une filiale de Viohalco, de Strega sprl, d'Airicom France SAS et d'Airicom Middle East. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A, JCT Invest et Elval Automotive S.A.

*Thanasis Molokotos*, Administrateur exécutif. M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il est président et directeur général d'Assa Abloy Americas. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

*Xavier Bedoret*, Administrateur non exécutif. M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la Direction financière et ensuite la Direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Depuis 2017, il conseille les conseils d'administration et les comités d'audit sur les questions de gouvernance.

*Patrick Kron*, Administrateur non exécutif. M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son Comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé Président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu Président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que Président de cette société. Patrick Kron est Président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du Conseil de Sanofi (France) et de LafargeHolcim (Suisse) et siège au Conseil de surveillance de Segula technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

*Marion Steiner Stassinopoulos*, Administratrice non exécutive. Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en post-doctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH à Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

*Margaret Zakos*, Administratrice non exécutive. Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's de Kingston (Ontario), au Canada. Elle possède le titre de courtier en assurances accrédité dans l'Ontario et était auparavant propriétaire de Harbour Insurance Services Limited. Elle travaille actuellement dans le domaine de l'immobilier. Précédemment, elle a été consultante chez Medicus Systems Corporation (Chicago) et directrice associée des soins infirmiers au Mount Sinai Medical Centre à New York. Dans le cadre de son travail philanthropique, elle siège au Conseil d'administration de Kingston General Hospital, elle participe au comité des finances et au comité d'audit et elle siège au Conseil d'administration de la Community Foundation for Kingston. Elle est actuellement membre du Health Sciences Campaign Cabinet Board (Université du Queen's).

*Efthimios Christodoulou*, Administrateur non exécutif indépendant. M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

M. Christodoulou a été gouverneur de la banque nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a été président du Conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., député européen, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été Président d'EFG Eurobank. Il est également président de diverses institutions philanthropiques.

*Francis Mer*, Administrateur non exécutif indépendant. M. Mer détient un master de l'École Polytechnique et un master en ingénierie de l'École des Mines. Il est président honoraire du groupe Safran. Dans le passé, M. Mer a occupé divers postes dans le groupe Usinor Sacilor, dont celui de président du Conseil et de PDG. Il a été président de Cockerill Sambre, d'Eurofer (Fédération européenne des entreprises sidérurgiques) et de l'International Iron and Steel Institute. Il a été président de la Fédération française de l'acier, de la National Technical Research Association, de l'EpE (Entreprises pour l'Environnement) et du Cercle de l'Industrie, ainsi que co-président du Conseil d'administration d'Arcelor. M. Mer a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en France de 2002 à 2004.

*Kay Breeden*, Administratrice non exécutive indépendante. Mme. Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques, d'entreprises et de cabinets de conseil en gestion. Elle compte notamment onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze ans passés au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, la santé, la sécurité et la responsabilité sociale d'entreprise, l'excellence commerciale, des installations et de l'immobilier d'entreprise ; et cinq années auprès de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

*Bernadette Blampain*, Administratrice non exécutive indépendante. Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium SA/NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

*Astrid de Launoit*, Administratrice non exécutive indépendante. Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement.

#### 4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés, sur proposition du Conseil d'administration, par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe

3.5 du Code de gouvernance d'entreprise. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré que M. Efthimios Christodoulou, M. Francis Mer, Mme Kay Breeden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des administrateurs indépendants.

Conformément à l'article 7:86 du CSA, le Conseil d'administration de Viohalco se compose actuellement de 10 hommes et 5 femmes. Le Conseil d'administration de la Société, assisté du Comité de nomination et de rémunération, a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité aux obligations légales en la matière.

Toutefois, en sa qualité de société holding du secteur industriel, Viohalco n'a pas de politique de la diversité applicable à son Conseil d'administration et à ses membres dirigeants. La nature de l'activité et les compétences nécessaires limitent la possibilité de diversification entre les genres. Il est en effet très courant, dans le monde entier, que dans un environnement de production industrielle lié au traitement des métaux, la grande majorité du personnel se compose d'hommes. Néanmoins, Viohalco emploie des personnes sur base de leurs compétences et de leurs expériences sans pratiquer la moindre discrimination et s'efforce de garantir la diversité de ses équipes en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

### 5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que Président du Conseil (le **Président**).

Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2020 :

Date et lieu	Participation
19 mars, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 15 Représenté : 0 Absent : 0
15 avril, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représenté : 0 Absent : 1
27 mai, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représenté : 1 Absent : 0
13 juillet, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 12 Représenté : 1 Absents : 2
24 septembre, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 13 Représenté : 0 Absents : 2
12 novembre, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 15 Représenté : 0 Absent : 0
10 décembre, 2020 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représenté : 0 Absent : 1

**Comités du Conseil d'administration**

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

**1. Comité d'audit**

Le Comité d'audit comprend M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de Président du Comité, M. Xavier Bedoret et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société.

Le Comité d'audit conseille le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le Comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire aux comptes ;
- informe régulièrement le Conseil d'administration de l'exercice de ses missions, et au moins lors de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, ainsi que des comptes consolidés destinés à la publication ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire aux comptes ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire aux comptes, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 18 mars, le 27 mai, le 23 septembre et le 9 décembre, par vidéoconférence, en présence de tous les membres.

### 2. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de M. Nikolaos Stassinopoulos, agissant en qualité de Président du Comité, de M. Francis Mer et de M. Efthimios Christodoulou. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exécuter ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ; et rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil d'administration ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2020, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises : le 21 mars à Bruxelles en présence de tous les membres et le 18 décembre par lettre circulaire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement (au moins tous les deux ou trois ans) sa taille, sa composition, sa performance et celle de ses comités, ainsi que son interaction avec la direction exécutive. Le 10 décembre 2020, le Conseil a revu le processus d'évaluation du conseil afin de s'assurer que le fonctionnement de la Société est efficace, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la Société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la Direction exécutive.

### Direction exécutive

La Direction exécutive est assurée par quatre personnes : le Directeur général, M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le Vice-président exécutif, M. Evangelos Moustakas, le Directeur financier, M. Efstratios Thomadakis et le responsable financier de la succursale grecque, M. Panteleimon Mavrakis.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

*Jacques Moulaert*, Vice-président (jusqu'en novembre 2020), Administrateur exécutif. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

*Evangelos Moustakas*, Vice-président (à compter de novembre 2020), Administrateur exécutif. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

*Ippokratis Ioannis Stassinopoulos*, Président-directeur général (à compter de novembre 2020) – Administrateur exécutif. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

*Efstratios Thomadakis*, Directeur financier. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

*Panteleimon Mavrakis*, Responsable financier de la succursale grecque. M. Mavrakis a fait des études d'économie à l'université du Pirée. Il est entré chez Viohalco en 1979 et a depuis occupé différents postes d'encadrement au sein du département financier de plusieurs sociétés de Viohalco. Entre 2000 et 2013, il était directeur financier de Viohalco Hellenic et de certaines de ses filiales ; depuis 2013, il est responsable des affaires comptables et fiscales de la succursale grecque de Viohalco.

En novembre 2020, Jacques Moulaert est décédé et M. Evangelos Moustakas a présenté sa démission du poste de CEO de Viohalco. Sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, M. Evangelos Moustakas a été nommé Vice-Président exécutif, en remplacement de Jacques Moulaert, et M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos a été nommé CEO, en remplacement de M. Evangelos Moustakas.

La Direction exécutive est chargée de la gestion courante de la Société. Elle est également responsable de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

La direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la Société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la Société ;
- présenter au Conseil de manière actualisée et fiable un avant-projet des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables en vigueur, ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- préparer la publication obligatoire par la Société des états financiers et d'autres informations financières et non financières importantes ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la Société.

### **Politique de rémunération**

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive de Viohalco.

### **Procédure**

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Elle sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 25 mai 2021.

Cette politique peut être revue par le Conseil sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Sur approbation de l'assemblée des actionnaires, cette politique de rémunération sera applicable pendant quatre ans, étant entendu que toute modification importante de la politique de rémunération au cours de cette période sera soumise à l'approbation de l'assemblée d'actionnaires.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la Société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la Société dans son ensemble. La politique de rémunération de la Société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la Société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## **RAPPORT DE GESTION**

### ***Conseil d'administration***

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En plus, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la Société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la Société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

### ***Direction exécutive***

La rémunération des membres de la Direction exécutive de Viohalco consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales.

Les membres de la Direction exécutive ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres de la Direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

### **Rapport de rémunération**

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2020 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée d'actionnaires du 25 mai 2021.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la Société, la Société utilise ses indicateurs clé de la performance (à savoir, Rentabilité, Chiffre d'affaires) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la Société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

### **Conseil d'administration**

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 :



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**Tableau A**

*Montants en euros*

Nom des membres		Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe et variable
		Salaire de base <sup>(a)</sup>	Rémunération <sup>(b)</sup>	Autres avantages <sup>(c)</sup>		
Nikolaos Stassinopoulos	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100 %
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>50.000</b>	-	<b>50.000</b>	<b>100 %</b>
Jacques Moulaert*	Viohalco	-	22.917	-	22.917	100 %
	Filiales	-	458.333	-	458.333	100 %
	<b>Total</b>	-	<b>481.250</b>	-	<b>481.250</b>	<b>100 %</b>
Evangelos Moustakas	Viohalco		126.143	-	126.143	100 %
	Filiales	1.183.429	-	-	1.183.429	-
	<b>Total</b>	<b>1.183.429</b>	<b>126.143</b>	-	<b>1.309.572</b>	<b>100 %</b>
Michail Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	863.452	-	-	863.452	-
	<b>Total</b>	<b>863.452</b>	<b>25.000</b>	-	<b>888.452</b>	<b>100 %</b>
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	863.452	-	-	863.452	-
	<b>Total</b>	<b>863.452</b>	<b>25.000</b>	-	<b>888.452</b>	<b>100 %</b>
Jean Charles Faulx	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	184.499	54.266	-	238.765	-
	<b>Total</b>	<b>184.499</b>	<b>79.266</b>	-	<b>263.765</b>	<b>100 %</b>
Thanasis Molokotos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	723.483	26.609	12.500	762.593	-
	<b>Total</b>	<b>723.483</b>	<b>25.000</b>	<b>12.500</b>	<b>787.593</b>	<b>100 %</b>
Xavier Bedoret	Viohalco	-	320.000	10.203	330.203	100 %
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100 %
	<b>Total</b>	-	<b>370.000</b>	<b>10.203</b>	<b>380.203</b>	<b>100 %</b>
Patrick Kron**	Viohalco	-	3.125	-	3.125	100 %
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>3.125</b>	-	<b>3.125</b>	<b>100 %</b>

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Nom des membres		Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe et variable
		Salaire de base <sup>(*)</sup>	Rémunération <sup>(b)</sup>	Autres avantages <sup>(c)</sup>		
Marion Steiner Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100 %</b>
Margaret Zakos	Viohalco	-	39.583	-	39.583	100 %
	Filiales	-	6.250	-	6.250	100 %
	<b>Total</b>	-	<b>45.833</b>	-	<b>45.833</b>	<b>100 %</b>
Efthimios Christodoulou (**)	Viohalco	-	-	-	-	-
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	-	-	-	-
Francis Mer	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100 %
	Filiales	-	-	-	0	-
	<b>Total</b>	-	<b>50.000</b>	-	<b>50.000</b>	<b>100 %</b>
Kay Marie Breeden	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100 %</b>
Astrid de Launoit	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100 %
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100 %</b>
Bernadette Blampain	Viohalco	-	14.583	-	14.583	100 %
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>14.583</b>	-	<b>14.583</b>	<b>100 %</b>
Rémunération totale	Viohalco	-	801.352	10.203	811.555	100 %
	Filiales	3.818.315	595.459	12.500	4.426.273	100 %
	<b>Total</b>	<b>3.818.315</b>	<b>1.396.810</b>	<b>22.703</b>	<b>5.237.828</b>	<b>100 %</b>

(\*) Ce membre du Conseil est décédé en novembre 2020.

(\*\*) Ce membre du Conseil a été coopté en novembre 2020.

(\*\*\*) Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la Direction exécutive au cours de l'exercice 2020 :

**Tableau B**

Montants en euros

Nom des membres		Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe et variable
		Salaire de base <sup>(a)</sup>	Rémunération <sup>(b)</sup>	Autres avantages <sup>(c)</sup>		
Evangelos Moustakas (CEO 01/01/2020-12/11/2020)	Viohalco	-	110.375	-	110.375	100 %
	Filiales	1.035.500	-	-	1.035.500	100 %
	<b>Total</b>	<b>1.035.500</b>	<b>110.375</b>	<b>-</b>	<b>1.145.876</b>	<b>100 %</b>
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (CEO 12/11/2020-31/12/2020)	Viohalco	-	3.125	-	3.125	100 %
	Filiales	107.931	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>107.931</b>	<b>3.125</b>	<b>-</b>	<b>111.056</b>	<b>100 %</b>
Direction exécutive	Viohalco	407.048	152.185	6.804	566.037	100 %
	Filiales	1.291.360	458.333	-	1.749.693	100 %
	<b>Total</b>	<b>1.698.408</b>	<b>610.518</b>	<b>6.804</b>	<b>2.315.730</b>	<b>100 %</b>
Rémunération totale	Viohalco	407.048	152.185	6.804	566.037	100 %
	Filiales	1.291.360	458.333	-	1.749.693	100 %
	<b>Total</b>	<b>1.698.408</b>	<b>610.518</b>	<b>6.804</b>	<b>2.315.730</b>	<b>100 %</b>

### Notes aux tableaux A et B :

(a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.

(b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la Société au cours de l'exercice considéré.

(c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.

### Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la Société par le biais de la communication de certains de ses ICP.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Tableau C\*

Montants en euros	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive	3.321.000	3.678.809	4.535.405	4.869.806	5.651.680
Performance of the Company					
EBITDA	231.679.600	302.545.754	331.857.157	273.374.327	285.529.855
EBITDA ajusté	249.537.568	284.207.150	317.024.722	302.473.034	294.652.503
Chiffre d'affaires	3.119.198.454	3.721.310.855	4.406.185.353	4.198.193.708	3.850.077.328

\* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 48,3x pour 2020. Pour ce calcul, la Société a utilisé la rémunération du CEO comme membre de la direction le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux nouvelles exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

**Audit externe**

L'audit des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire aux comptes est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 29 mai 2019, la Société a nommé PriceWaterhouseCoopers - Réviseurs d'entreprises -SRL (PwC Réviseurs d'Entreprises), représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

**Gestion des risques de la Société et fonction d'audit interne**

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009.

Comme indiqué dans le chapitre du présent rapport annuel intitulé « Risques et Incertitudes », la direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la Société est chargée de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

### - *Gestion des risques de la Société*

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil à l'équipe dirigeante des filiales. Les dirigeants des filiales rendent régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive : ils remettent au Conseil d'administration et au Comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'audit Interne sous la supervision du Comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

### - *Fonction d'audit interne*

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. La fonction d'audit interne est une activité indépendante, d'assurance objective et de consultation conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les systèmes opérationnels de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. La direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre des actions correctives pour chacune des constatations et recommandations de l'audit interne en temps utile.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les secteurs à risque qu'il juge essentiels. Elle veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

### **Supervision et rapport avec les filiales**

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. La direction de chaque filiale dispose de solides équipes centrales et régionales, avec attribution de responsabilités aux membres des équipes de direction exécutive respective.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

### **Suivi et reporting financier**

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Cette information comprend le bilan, le compte de résultats, l'état des flux de trésorerie et une analyse du fonds de roulement.

Un examen portant sur chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

et non financières, les faits marquants du semestre ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité. Les rapports financier et non financier sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

### Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêt et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

Depuis que la Société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.

### Actionnariat

#### 1. Structure du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 141.893.811,46 euros représentés par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Les actions de la Société sont toutes librement transférables.

Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### 2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

### 3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la Société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5% du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10%, 15%, 20% et ainsi de suite par tranche de 5% du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5% ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information ainsi obligatoire dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Web de la FSMA ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site internet de Viohalco ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre actionnaires concernant le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la Société.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### Assemblée des actionnaires

#### 1. Assemblées

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12 heures ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la Société.

#### 2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75% des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibèrera valablement si 60% du capital est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibèrera valablement si 58% du capital est présent ou représenté.

### Informations sur les actions et évolution des actions

Le capital social de Viohalco est fixé à 141.893.811,46 euros et divisé en 259.189.761 actions sans valeur nominale, après l'achèvement de la fusion transfrontalière par absorption par Viohalco des filiales grecques Elval Holdings Société Anonyme (Elval), Diatour, Management and Tourism Société Anonyme (Diatour), Alcomet Copper and Aluminium Société Anonyme (Alcomet) et la société luxembourgeoise Eufina S.A. (Eufina) le 26 février 2016.

Les actions ont été émises sous forme nominative et dématérialisée. Toutes les actions sont librement transférables et entièrement libérées. La Société n'a pas émis d'autre catégorie d'actions (actions sans droit de vote ou privilégiées).

Toutes les actions représentant le capital social sont assorties des mêmes droits. Conformément aux statuts de la Société, chaque action confère une voix à son détenteur.

Les actions de Viohalco sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles sous le symbole « VIO » et le code ISIN BE0974271034 ainsi que sur le marché principal de la bourse d'Athènes (Athex) sous le même code ISIN et sous le symbole VIO (alphabet latin) et BIO (alphabet grec).

### Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Viohalco S.A. sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action sur EURONEXT BRUXELLES en euros	2020	2019
A la fin de l'année	3,71	3,72



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Maximum	3,98	4,40
Minimum	1,54	2,48
<b>Cours de l'action sur ATHENS EXCHANGE en euros</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
À la fin de l'année	3,74	3,61
Maximum	3,99	4,50
Minimum	1,52	2,45

**Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs**

**Sofia Zairi**

Directrice des relations avec les investisseurs

E-mail : [ir@viohalco.com](mailto:ir@viohalco.com)

Viohalco S.A.	Viohalco S.A. – succursale grecque
Avenue Marnix 30	16 Himaras Street,
1000 Bruxelles	151 25 Maroussi, Athènes
Belgique	Grèce
Tél. Belgique : (+32) 2 224 09 11	
Tél. Grèce : (+30) 210 686 11 11, (+30) 210 678 77 73	

Marché	NYSE Euronext Brussels
Symbole	VIO
Code ISIN	BE0974271034

Marché	Bourse d'Athènes
Symbole	VIO (alphabet latin) BIO (alphabet grec)
Code ISIN	BE0974271034

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (les « IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### Structure de l'actionariat

Conformément aux dernières notifications de transparence, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% des droits de vote
Nikolaos Stassinopoulos	32,27%
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (4,66 % en son nom propre et 18,99 % en sa qualité de Président du Conseil de la Fondation KIKPE)	23,65%
Evangelos Stassinopoulos	23,47%

### Politique de distribution et de dividende

En tant que holding détenant des participations majoritaires dans des sociétés industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces sociétés à générer une rentabilité et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la durabilité à long terme et verser des dividendes.

Dans le cadre de sa politique d'entreprise, et sur la base d'une évaluation minutieuse des résultats financiers de chaque année et du contexte économique et commercial plus large, la société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés d'exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

### Calendrier financier

Date	Évènement
<b>Jeudi 22 avril 2021</b>	Publication du rapport annuel 2020
<b>Mardi 25 mai 2021</b>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2021
<b>Vendredi 28 mai 2021</b>	Date ex-dividende de l'exercice 2020
<b>Lundi 31 mai 2021</b>	Bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2020 – Date d'enregistrement
<b>Mardi 1er juin 2021</b>	Versement du dividende de l'exercice 2020
<b>Jeudi 23 septembre 2021</b>	Publication des résultats semestriels 2021

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	3,0		
Temps partiel .....	1002	1,0		
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	3,4	1,0	2,4
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	5.077	1.710	3.369
Temps partiel .....	1012	665		665
Total .....	1013	5.742	1.710	4.032
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021			
Temps partiel .....	1022			
Total .....	1023	1.042.932		
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	3,4	1,0	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	5.670	1.718	3.952
Frais de personnel .....	1023	1.239.623		
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	3	1	3,4
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	3	1	3,4
Contrat à durée déterminée .....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	1		1,0
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201			
de niveau supérieur non universitaire .....	1202			
de niveau universitaire .....	1203	1		1,0
Femmes .....	121	2	1	2,4
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211			
de niveau supérieur non universitaire .....	1212			
de niveau universitaire .....	1213	2	1	2,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	3	1	3,4
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées .....	150		
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151		
Frais pour la société .....	152		

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	205			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	210			
Contrat à durée déterminée .....	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	212			
Contrat de remplacement .....	213			
<b>SORTIES</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....</b>	305			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	310			
Contrat à durée déterminée .....	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	312			
Contrat de remplacement .....	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension .....	340			
Chômage avec complément d'entreprise .....	341			
Licenciement .....	342			
Autre motif .....	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants .....	350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802		5812	
Coût net pour la société .....	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821		5831	1
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822		5832	4
Coût net pour la société .....	5823		5833	300
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour la société .....	5843		5853	